



COMMUNE DE SAALES

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

### **BUDGET CHAUFFERIE AU BOIS**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présente note répond à cette obligation.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'exercice 2024 est le premier pour lequel la Commune vote un compte financier unique.

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

#### Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale. Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs.

Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## 1. La section de fonctionnement

### 1.1 Résultat

#### Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	239 411,72 €
Dépenses de fonctionnement	- 97 349,00 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>142 062,72 €</b>

### 1.2 Analyse

#### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

#### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'achat des plaquettes, à l'entretien des bâtiments et réseaux, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux transports de plaquettes, à la fourniture d'énergie et remboursement de frais de tractopelle à la commune. Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 69 544,45 €

#### 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 5 275,00 € pour l'année 2024. Elles concernent les charges de personnel qui sont reversées au budget général.

#### 3) Les charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre concerne les intérêts de l'emprunt. Ces charges s'élèvent à 124,55 €

#### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
011	Charges à caractère général	60 960,96	69 544,45
012	Charges de personnel	4 425,00	5 275,00
66	Charges financières	321,30	124,55
042	Opérations d'ordre entre sections	22 405,00	22 405,00
<b>Total des dépenses</b>		<b>88 112,26</b>	<b>97 349,00</b>

## Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les ventes de produits et prestations
- Les autres produits de la gestion courante et produits exceptionnels

### 1) Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement de la vente de chaleur en KW/h et abonnements : 100 069,33 €

### 2) Les produits de la gestion courante (chapitre 75)

Ces produits proviennent du FCTVA : 334,51 €

## Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	111 080,88	125 478,88
70	Produits des services	88 755,71	100 069,33
74	Subvention d'exploitation	0,00	-
75	Autres produits	225,55	334,51
77	Produits exceptionnels		-
042	Opérations d'ordre entre sections	13 529,00	13 529,00
	<b>Total des recettes</b>	<b>213 591,14</b>	<b>239 411,72</b>

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	41 463,86 €
Dépenses d'investissement	- 30 743,85
Résultats de l'année 2024	<b>10 720,01 €</b>

**b) Excédent à reporter au budget primitif 2025 :**

**2.2 Analyse**

**Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

**1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 10 310,85 € en 2024.  
Il n'y a plus d'emprunt.

**2) Chapitre 21**

6 904,00 € ont été investis pour les pompes, les circulateurs et les compteurs pour le réseau.

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 41 463,86 €. Elles comprennent :

L'excédent reporté de 2024 de 19 058,86 €

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 22 405,00 €.

**3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

Ce budget est géré en régie. Il comprend les dépenses d'entretien et d'investissement du réseau de chaleur et les recettes liées à la vente de chaleur.

Les dépenses s'élèvent à 6 904,00 € pour les pompes, les circulateurs et les compteurs pour le réseau.

Fait à Saâles, le 08 avril 2025

Le Maire  
Romain MANGENET

